

Initiative populaire fédérale «Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie)»

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 38, al. 2

2 Elle [la Confédération] légifère sur la naturalisation des étrangers.

A droit à l'octroi de la nationalité suisse sur demande tout étranger :

- a. qui séjourne légalement en Suisse depuis cinq ans ;
- b. qui n'a pas été condamné à une peine privative de liberté de longue durée ;
- c. qui ne met pas en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse, et
- d. qui possède des connaissances de base dans une langue nationale.

1RS 101

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton:		N° postal:	Commune politique:		Contrôle laisser en blanc
Nr	Nom et prénom écrire de sa propre main et en majuscules	Date de naissance jour/mois/année	Adresse exacte rue et numéro	Signature manuscrite	
1.					
2.					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Arber Bullakaj**, Säntisstrasse 24, 9500 Wil, **Andrin Eichin**, Hopfenweg 17, 3007 Bern, **Tarek Naguib**, Beundenfeldstrasse 25, 3013 Bern, **Stefan Manser-Egli**, Halden 1, 6207 Nottwil, **Hilmi Gashi**, Thunstrasse 190, 3074 Muri bei Bern, **Nadra Mao**, Waldeckstrasse 37, 3072 Ostermundigen, **Rebecca Angelini-Zingg**, Scheuchzerstr 125, 8006 Zürich, **Jorge Cancio**, Meienriedweg 6, 2504 Biel, **Lisa Mazzone**, Avenue Ernest-Pictet 5, 1203 Genève, **Paul Rechsteiner**, Davidstrasse 45, 9000 St.Gallen, **Sanja Ameti**, Kanzleistrasse 80, 8004 Zürich, **Melinda Nadj Abonji**, Breitensteinstrasse 26, 8037 Zürich, **Mustafa Atici**, Bellinzonastrasse 16, 4059 Basel, **Migmar Dhakyl**, Johannes-Hirt-Strasse 21, 8804 Au ZH, **Simon Küffer**, Wylerfeldstrasse 52a, 3014 Bern, **Agnese Zucca**, Via Ghingello 3, 6527 Lodrino, **Mario Amato**, Via ai Grotti 69, 6862 Rancate, **Marco Kistler**, Unterrütiweg 3, 8400 Winterthur, **Venkatesh Shanta**, Bernstrasse 19, 3110 Münsingen, **Ruth-Gaby Vermot-Mangold**, Greyerzstrasse 70, 3013 Bern, **Sylvie Makela**, Av. Floréal 7, 1006 Lausanne, **Sibel Arslan**, St. Alban-Rheinweg 148, 4052 Basel, **Samir Riad Jamal Aldin**, Schindlerstr 9, 8006 Zürich, **Emine Sariaslan**, Kehrgasse 36, 3018 Bern, **Rosemarie Weibel**, Via Selva 16, 6900 Massagno, **Elias Studer**, Tunnelweg 17, 6414 Oberarth

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	Publiée dans la Feuille fédérale 23.05.2023. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 23.11.2024
---	--

Den folgenden Abschnitt bitte nicht ausfüllen. Die untenstehende Stimmrechtsbescheinigung wird durch das Initiativkomitee eingeholt.				Sceau:
Lieu:	Date:	Signature manuscrite:	Fonction officielle:	

Envoyez cette liste partiellement ou entièrement remplie le plus rapidement possible au comité d'initiative: Demokratie-Initiative, case postale 6, 9215 Schönenberg. Vous trouverez de plus amples informations et des feuilles de signatures sur notre site Internet : www.democratie-initiative.ch

----- Pliez ici, collez et déposez dans la boîte aux lettres -----



Pour un droit de la Nationalité Moderne (Initiative pour la Démocratie)

La Suisse comme centre de vie

1/4 de la population résidente est ici chez lui en Suisse, y travaille, a des amis et de la famille, mais ne possède pas de passeport suisse et est donc exclu de la participation politique et sociale à part entière.

Dignité humaine, appartenance & inclusion

Cela conduit à une dévalorisation structurelle de la population étrangère résidente et, à long terme, à une société à deux vitesses. Une société qui, à long terme, exclut une partie de ses membres, perd sa légitimité.

Des critères équitables plutôt qu'arbitraires

La naturalisation ne doit plus être un acte arbitraire, mais se fonder sur la base de critères objectivement mesurables.

Demokratie-Initiative
Postfach 6
9215 Schönenberg



Plus d'informations
et feuilles de signatures

www.democratie-initiative.ch